

Ça nous concerne toutes et tous

Introduction

Ça nous concerne toutes et tous est un programme d'éducation, de sensibilisation et de prévention en matière de violence sexuelle, dont le but est de nourrir une culture de respect et de consentement sur notre campus. Cette formation représente une étape importante vers l'établissement d'une culture de respect et de consentement, autant sur notre campus que dans nos communautés élargies.

Ressources

Ces enjeux peuvent être difficiles à aborder. Si vous êtes pris(e)s d'émotions difficiles en cours de route, n'hésitez pas à prendre une pause, ou à quitter le module ; vous pouvez vous retirer à tout moment. Votre progrès sera enregistré. Pour obtenir davantage de soutien, il est aussi possible de consulter les ressources suivantes.

Survol

Cette formation comporte cinq modules. À l'aide de scénarios et de personnages fictifs, vous serez formé(e)s en matière de violence sexuelle et des personnes qu'elle impacte. Nous verrons comment la notion du consentement dépasse largement la règle du « sans oui c'est non ». Nous aborderons aussi la Politique contre la violence sexuelle de McGill et de ses ressources connexes, certaines méthodes d'intervention adéquates en cas d'incident d'agression sexuelle.

Malgré qu'il puisse être très difficile d'en parler, le fait d'être bien renseigné(e)s en matière de violence sexuelle aide grandement à l'établissement de relations saines, puisque ces enjeux se manifestent dans la vie de tous les jours. Si vous vous sentez dépassé(e)s en cours de route, revenez à cette page pour consulter ces ressources et techniques d'ancrage.

Module 1 : Violence sexuelle

Introduction

La violence sexuelle est plus répandue qu'on peut le croire. Elle peut prendre diverses formes et affecter diverses personnes ou communautés. À la lumière de vos connaissances et de vos expériences personnelles en matière de violence sexuelle, réfléchissez aux trois questions suivantes.

1. Êtes-vous en mesure de reconnaître la violence sexuelle ?
2. Peut-elle être verbale ?
3. Peut-elle se produire entre deux personnes qui sont en relation intime ?

Qu'est-ce que la violence sexuelle ?

La violence sexuelle est un terme général qui désigne un continuum d'actions ou de menaces physiques ou psychologiques de nature sexuelle, dirigées envers une personne non consentante. La violence sexuelle peut viser l'orientation sexuelle, et l'expression ou l'identité de genre d'une personne. Elle peut se manifester de façon raciste, homophobe ou de transphobe et prendre la forme de coercition, blagues, harcèlement, voyeurisme, cyberviolence, violence interpersonnelle ou conjugale, ou agression sexuelle.

La différence entre l'agression sexuelle et le harcèlement sexuel

L'agression sexuelle implique un contact sexuel non désiré et non consensuel (par exemple, se faire embrasser ou toucher sans consentement).

Le harcèlement sexuel se caractérise par des attitudes ou approches sexuelles non désirées, offensantes, intimidantes ou humiliantes. Cela peut se faire de façon orale, écrite ou visuelle.

Exemples de harcèlement sexuel

- Envoyer des photos sexuelles à quelqu'un sans son consentement.
- Crier des remarques sexuelles à l'intention d'inconnu(e)s dans la rue.
- On peut vivre des incidents de harcèlement sexuel isolés, ou des situations de harcèlement continu.

Les faits

Comme nous le verrons plus en détail au module 4, les incidents de violence sexuelle sont rarement l'objet de rapports ou de plaintes officielles. Ainsi, les statistiques suivantes sur la violence sexuelle ne démontrent qu'une fraction des vrais chiffres.

Expérience de la population en général au Canada

- Seulement 5 à 6 % des agressions sexuelles sont signalées à la police.
- Dans 8 cas sur 10 des agressions sexuelles chez les adultes, la personne qui commet le tort est connue de celle agressée.
- 32 % des femmes et 13 % des hommes subissent des comportements sexuels non désirés dans l'espace public.
- 1 femme sur 5 vit du harcèlement en ligne.
- Ne représentant que 4 % de la population canadienne, les personnes de minorité sexuelle sont pourtant deux fois plus susceptibles de subir des comportements déplacés que les personnes hétérosexuelles, que ça soit dans l'espace public (57% vs. 22%), leur lieu de travail (44% vs. 22%) ou en ligne (37% vs. 15%).
- Plus d'un tiers des membres de la population universitaire canadienne vivent au moins un incident de violence sexuelle dans le cadre de leurs études ou de leur emploi sur le campus.
- 98 % des agresseurs dénoncés sont des hommes.

Même si cela n'est pas souvent abordé, les hommes vivent aussi de la violence sexuelle.

- 9 % (1 sur 11) des hommes canadiens ont vécu de la violence sexuelle dès l'âge de 15 ans.
- En tant qu'homme, il peut être difficile de rompre le silence, dû notamment au manque de ressources et de soutien adaptés aux survivants masculins, en plus du mythe nocif voulant que les hommes ne subissent pas de violence sexuelle.

Parmi les groupes étudiés, les individus transmasculins sont les grands absents parmi les sujets de recherche. Dû au manque de données, aucune analyse statistique pertinente n'est accessible.

Cependant, les recherches existantes démontrent que les personnes transgenres sont plus susceptibles de vivre de la violence physique et sexuelle que leurs homologues cisgenres.

Expérience des communautés historiquement marginalisées au Canada

Il est aussi important de comprendre que la violence sexuelle affecte les communautés et les individus différemment, selon leur position entre les divers systèmes d'oppression sociale (ex. : racisme, patriarcat, sexisme, etc.). Ainsi, celles qui subissent les plus hauts taux de violence sexuelle sont les personnes bispirituelles et non binaires, les femmes autochtones, inuïtes ou métisses, les femmes immigrantes, les membres de minorités visibles, les travailleuses et travailleurs du sexe, les femmes trans, ainsi que les femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou en situation de handicap.

- 1 femme sur 3 subira une forme ou l'autre de violence sexuelle au cours de sa vie.
- En raison de l'intersection entre le racisme et le sexisme, les femmes racisées subissent trois fois plus de violence sexuelle que les autres.
- En comparaison avec les personnes canadiennes cisgenres, les personnes transgenres sont plus à risque de vivre de la violence sexuelle ou des comportements déplacés, que ce soit dans l'espace public, en ligne ou au travail.
- En raison du racisme et de la transphobie encore largement véhiculés dans la culture dominante, les femmes transgenres racisées subissent un taux de violence sexuelle encore plus élevé.
- 83 % des femmes en situation de handicap subissent au moins une agression sexuelle au cours de leur vie.
- En raison du colonialisme d'occupation continu, qui perpétue la violence sexuelle, 44 % des femmes autochtones subissent de la violence sexuelle au cours de leur vie.

Expérience étudiante dans les établissements d'enseignement postsecondaires

La recherche démontre également que les étudiant(e)s sont particulièrement touché(e)s par la violence basée sur le genre ou sexuelle dans le contexte universitaire. Voici quelques statistiques sur l'expérience étudiante dans les institutions d'éducation supérieure canadiennes :

- 71 % des étudiant(e)s sont témoins ou victimes de comportements sexuels non désirés ;
- 47 % des étudiant(e)s sont témoins ou victimes de discrimination fondée sur leur identité de genre ou orientation sexuelle ;
- Les hommes autochtones vivent deux fois plus d'agressions sexuelles que leurs homologues allophones ;
- 53 % des étudiantes et 37 % des étudiants en situation de handicap subissent des comportements sexuels non désirés ;
- Parmi les étudiant(e)s ayant vécu des agressions sexuelles, environ 6 sur 10 indiquent avoir été agressé(e)s par un(e) autre étudiant(e) de leur institution ;
- Seulement 6 à 8 % des étudiant(e)s ayant vécu une agression sexuelle rapportent l'incident au personnel de l'université ;
- Les adultes de tous les âges peuvent être à risque de vivre une agression, mais les jeunes adultes de moins de 25 ans subissent le plus haut taux d'agressions sexuelles.

De nombreuses personnes ignorent pourquoi et comment la violence sexuelle se produit. Prenons les deux scénarios suivants.

1. La personne A marche vers chez elle après ses cours de soir.

2. La personne B est chez soi et écoute un film avec sa partenaire.

Entre les personnes A et B, laquelle est plus à risque de subir une agression sexuelle ?

Si vous avez choisi la personne B, vous avez raison : c'est bien elle la plus à risque. Près de 80 % des agressions sexuelles sont commises par une personne connue de la personne agressée, et près de 60 % des étudiant(e)s universitaires rapportent que la personne qui les avait agressé(e)s étudiait à la même institution.

Résumé

Même si cela peut arriver, il est rare que les agresseurs sexuels surgissent au détour d'une ruelle sombre. Il s'agit là du mythe de « l'étranger dangereux », qui mène à penser que la violence sexuelle n'est commise que par des inconnus dans des moments où la personne agressée aurait « pris des risques ». Cette logique revient à **rejeter le blâme sur la personne** ayant subi des torts. **Dans ce contexte, il lui sera plus difficile de briser le silence.**

Quelques exemples

Chacun de ces scénarios représente un exemple de violence sexuelle. Celle-ci peut prendre de nombreuses formes, parfois subtiles ou flagrantes ; elle affecte les personnes de toutes les expressions de genre et orientations sexuelles. Cliquez sur chaque carte pour la retourner et afficher l'explication :

Scénario 1 :

Pendant qu'une femme marche dans la rue, un groupe de jeunes hommes lui crient des commentaires sexuellement explicites à partir de la fenêtre de leur voiture.

Scénario 2 :

Une étudiante est barista à temps partiel au café étudiant de son campus. Le gérant du café, dont elle a déjà refusé les avances, lui fait des attouchements.

Scénario 3 :

Dans un échange sur une application de rencontre, la personne A ne répond pas aux avances de la personne B. Cette dernière réagit en bombardant la personne A de messages et de photos sexuelles.

Scénario 4 :

Un employé répète les contacts physiques avec son collègue ; à chaque fois, la personne fige ou s'éloigne, mais le comportement persiste. Cela a commencé avec un bras autour des épaules, puis en étreintes non consentantes, jusqu'aux attouchements au bas du dos et aux hanches.

Scénario 5 :

Un(e) étudiant(e) publie des photos explicites d'une collègue de classe sans son autorisation.

Résumé du module 1

Dans ce module, nous avons appris que la violence sexuelle est un terme générique qui désigne un ensemble de gestes et de comportements, y compris le harcèlement et les agressions sexuelles.

La violence sexuelle peut être subie par les personnes de toute expression de genre ou orientation sexuelle ; cependant, les personnes bispirituelles et non binaires, les femmes autochtones, inuites ou métisses, les femmes immigrantes, les membres de minorités visibles, les travailleuses et travailleurs du

sexe, les femmes trans, ainsi que les femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou en situation de handicap sont beaucoup plus à risque.

Au Canada, 71 % des étudiant(e)s sont témoins ou victimes de comportements sexuels non désirés au cours de leurs études postsecondaires, avec un risque d'autant plus élevé pendant les huit premières semaines des sessions.

Nous avons aussi abordé certains mythes communs entourant de la violence sexuelle. Nous avons appris qu'elle est souvent commise par une personne connue de la personne survivante, et souvent chez elle.

Module 2 : le consentement sexuel

Introduction

Le fait de demander le consentement fait partie des pratiques d'une relation saine. Cela dit, il est possible que vous ne soyez pas habitué(e) à parler de sexualité ou de consentement. Il y a de nombreux facteurs qui peuvent troubler ou complexifier la capacité de donner son consentement ; cela n'est pas aussi simple que « sans oui c'est non ».

Selon vos connaissances actuelles sur le sujet, réfléchissez aux questions suivantes :

1. Savez-vous identifier lorsqu'une personne donne son consentement ?
2. Pensez-vous que le langage non verbal mérite aussi votre attention ?
3. Comment les symptômes d'intoxication ou d'ébriété peuvent-ils affecter la capacité de donner son consentement ?

Réfléchissez au scénario suivant, puis retenez vos réponses. Nous y reviendrons à la section suivante.

A et B s'embrassent. B aimerait mettre sa main sur la hanche de A, mais iel a peur de gâcher l'ambiance en lui demandant la permission. Sa crainte est-elle justifiée ?

1. Oui, ça gâcherait l'ambiance.
2. Non, ça ne gâcherait pas l'ambiance.

Qu'est-ce que le consentement ?

Le consentement se donne lorsqu'une personne affirme volontairement être d'accord avec ce qui se passe et souhaite participer. Le consentement est nécessaire à chaque étape d'un échange sexuel, autant dans le cadre de relations d'un soir, de couple ou entre amant(e)s. Le consentement peut se donner de façon verbale ou non verbale. Plus précisément, une personne peut ne pas être consentante même si elle ne dit pas « non ». L'exploration sexuelle entre partenaires demande une communication continue et beaucoup d'attention aux besoins et désirs chaque personne impliquée.

Donner son consentement dépasse largement le fait de dire « oui » ou « non ». Pour mieux s'orienter et s'assurer de saisir toute l'importance du consentement sexuel, on peut se fier aux lignes directrices suivantes.

Réciprocité

Toutes les personnes impliquées sont à l'aise avec ce qui se passe. Personne ne se sent pressé(e) ou forcé(e) de quoi que ce soit. Les désirs et les besoins de chacun(e) sont respectés en tout temps.

Renouveau continu

En redemandant le consentement à chaque nouvelle étape d'une relation sexuelle, on s'assure de bien communiquer et on favorise une expérience positive pour chacun(e). Cela est particulièrement important lors de nouvelles pratiques.

Engagement actif

La personne initiatrice (ex. : celle qui embrasse l'autre) ne tient jamais les envies de l'autre pour acquises, et reconferme son consentement à chaque étape.

Clarté

Si les signes verbaux ou non verbaux d'une personne sont ambigus, il faut probablement vérifier verbalement si tout va bien pour éviter de mal interpréter ses envies. Les exemples suivants de signes non verbaux peuvent indiquer une hésitation ou l'absence de consentement, et devraient signaler qu'il est temps de demander si l'autre personne se sent bien.

- Évitement du contact visuel ;
- Yeux vitreux ou écarquillés ;
- Immobilité ;
- Changement de sujet ;
- Rire nerveux ;
- Figé ou cesser de bouger ;
- S'éloigner ou tenter de se retirer physiquement ;
- Haussement d'épaules ;
- Silence ;
- Etc.

Souvenons-nous qu'il est *absolument légitime* qu'une personne change d'idée ou retire son consentement à tout moment.

Résumé

Repensez au scénario où la personne se demandait s'il risquait de gâcher l'ambiance en demandant le consentement de l'autre.

- Si vous avez répondu par « *non, cela ne gâcherait pas l'ambiance* », vous aviez raison.
- Si vous avez répondu par « *oui, cela gâcherait l'ambiance* », changeriez-vous votre réponse maintenant ?

Demander le consentement à chaque étape d'une relation sexuelle, c'est tout sauf gâcher l'ambiance ! Il ne s'agit pas seulement d'un protocole à suivre, mais bien de la clé du plaisir sexuel réciproque. Le consentement, c'est l'affirmation volontaire qu'une personne est d'accord avec ce qui se passe et souhaite y participer.

Scénario interactif : Alex et Jesse

Alex et Jesse se sont rencontré(e)s par l'intermédiaire de leurs ami(e)s en commun, et depuis, le courant passe bien. Ils décident de se rejoindre chez Jesse pendant la fin de semaine. Jesse espère que cette rencontre mènera à un moment plus intime. Une fois dans le salon de Jesse, l'ambiance tourne rapidement à la séduction ; Jesse demande à Alex s'il peut l'embrasser. Alex

hoche de la tête avec enthousiasme. Le baiser dure quelques minutes, puis Alex commence à déshabiller Jesse — mais remarque rapidement qu’il semble se crispier et tente de s’éloigner. Alex lui demande si tout va bien, mais Jesse ne répond pas et évite son regard. Alex arrête tout et lui repose la question, ce à quoi Jesse réagit par un haussement d’épaules en marmonnant.

En vous basant sur ce scénario, répondez aux questions suivantes :

Alex aimerait continuer, mais n’est pas certain(e) que Jesse en ait envie aussi. Que devrait-iel faire dans cette situation ?

Choisissez parmi les options de réponses suivantes :

1. Alex devrait s’arrêter et s’assurer que Jesse se sente bien.
2. Alex devrait continuer. Jesse n’a pas dit non.

Si vous avez répondu par « Alex devrait s’arrêter et s’assurer que Jesse se sente bien », alors vous avez raison.

Si vous avez répondu par « Alex devrait continuer », vous n’avez pas choisi la bonne façon de réagir à ce scénario. Voici pourquoi.

- C’est vrai que Jesse n’a pas dit non, mais iel n’a pas dit oui non plus.
- Le consentement doit se donner de façon claire et réciproque.
- L’absence de réponse ne signifie pas que la personne est consentante.

Jesse communique aussi par son langage corporel, qui indique de l’inconfort. Les indices suivants indiquent tous l’absence de consentement :

- Regard fuyant ;
- La personne s’immobilise ou fige ;
- Les gestes ne sont pas posés de façon réciproque ;
- La personne pleure ;
- La personne a l’air mal à l’aise.

Résumé

Qu’on vienne de se rencontrer ou qu’on soit en couple depuis des années, il est toujours aussi important d’obtenir le consentement de ses partenaires, et ce, lors de chaque relation sexuelle. N’oubliez pas de demander explicitement leur consentement, d’écouter les signes verbaux ou non verbaux, et de respecter leurs décisions. Si la personne ne veut pas continuer ou ne se sent pas certaine, c’est important d’en parler et d’attendre que chacun(e) soit vraiment consentant(e) à chaque étape de la relation sexuelle.

Le consentement, à quoi ça ressemble ?

Le consentement peut se donner de façon verbale ou non verbale. La meilleure façon de s’assurer du consentement d’une personne est de le lui demander verbalement. Classez les signes de consentement dans les catégories de signes verbaux ou non verbaux :

Affirmations verbales :

- « Je suis certain(e) »
- « Continue »

Affirmations non verbales :

- Hochement de tête
- Contact visuel

Les signes suivants peuvent aussi potentiellement indiquer qu'une personne est consentante. N'oubliez pas qu'il y a plusieurs signes verbaux et non verbaux qui peuvent indiquer qu'une personne est consentante.

Affirmations verbales :

- Un « oui » enthousiaste à ce qui est proposé ;
- « J'aimerais que tu... » ;
- « C'est bon. » ;
- « Je me sens bien avec ce qui se passe. » ;
- « J'en ai envie. » ;
- « Est-ce que tu peux me faire... » ;
- Etc.

Affirmations non verbales :

- Gémissements de plaisir ;
- La personne se rapproche physiquement ;
- Interaction physique réciproque et active ;
- Etc.

Résumé

Il est important de garder en tête qu'il s'agit ici de généralisations. Chaque personne communique différemment. La plupart du temps, nous avons des aptitudes et des besoins différents en matière de communication non verbale et physique. Ainsi, la communication non verbale peut facilement être mal interprétée, surtout lorsqu'on ne connaît pas très bien la personne... et encore, ça peut aussi arriver lorsqu'on se connaît depuis longtemps ! La meilleure façon de s'assurer du consentement de l'autre personne, c'est d'en obtenir une confirmation verbale.

Comment parlez-vous de consentement ?

L'identité de chaque individu est composée de nombreux facteurs qui peuvent profondément affecter la façon dont chacun(e) approchera la sexualité, que ça soit sa culture ou son identité ethnique, son orientation sexuelle, ses capacités physiques ou intellectuelles, son identité de genre ou ses traumatismes. La plupart d'entre nous avons appris à vivre notre sexualité dans la honte, et à ne pas exprimer clairement ce dont nous avons envie au lit. Pour beaucoup de personnes, il s'agit d'apprendre à explorer et comprendre ses propres besoins et désirs.

Puisque chaque personne est différente, il est d'autant plus important de savoir parler de sexe. En s'assurant de bien comprendre les préférences et limites de ses partenaires, on évite de risquer

d'outrepasser leur consentement en tenant leurs envies pour acquises, ce qui favorise une bien meilleure expérience sexuelle pour chacun(e).

Quand faut-il parler de consentement ?

Il est pertinent d'aborder le consentement avant, pendant et après une activité sexuelle.

Par « activité sexuelle », nous entendons toute forme d'interaction sexuelle, et non seulement la pénétration. Avant d'entreprendre tout geste sexuel avec quelqu'un, demandez-lui son consentement et attendez sa réponse avant d'agir. Cela peut paraître gênant au début, mais avec le temps, ces échanges s'intégreront naturellement dans vos rapports sensuels ou intimes.

Voici quelques exemples de bonnes questions à poser.

- Est-ce que je peux t'embrasser ?
- Est-ce que je peux te toucher ici [nommez la partie du corps que vous voulez caresser] ?
- Est-ce que je peux t'envoyer une photo sexy ?
- Est-ce que je peux prendre ta main ?
- Où aimes-tu être caressé(e) ?
- Comment aimes-tu être caressé(e) ?
- Avec quelles pratiques sexuelles es-tu à l'aise ?
- Y a-t-il certaines choses que tu ne te sens pas prêt(e) à explorer ?

Pour confirmer que la personne demeure consentante, la meilleure approche est de poser des questions directes, comme :

- Est-ce que t'aimes ça ?
- De quoi as-tu envie maintenant ?
- Est-ce que tu veux que je continue ?
- Veux-tu essayer autre chose ?
- Comment te sens-tu ?
- J'aimerais te faire (expliquez votre envie), aimerais-tu ça ?
- J'aimerais que tu me fasses (expliquez votre envie), qu'est-ce que tu en penses ?

Il est aussi important de surveiller les signes non verbaux, puisqu'il peut arriver que l'autre personne ait honte ou peur de dire non.

ARRÊTEZ-VOUS et DEMANDEZ-LUI

Si l'autre personne ne semble plus éprouver de plaisir ou semble mal à l'aise, arrêtez-vous et demandez-lui si tout va bien.

ÉCOUTER, RECEVOIR et RESPECTER

S'il y a toute trace d'hésitation ou que la personne veut arrêter, respectez sa décision. *Ne tentez pas de lui mettre de la pression ni de la convaincre de continuer.*

Cela peut paraître contre-instinctif au début, mais le fait de parler de ce qui vient de se passer est une excellente manière de s'assurer que les deux parties se sentent bien après une relation sexuelle. Ça peut être aussi simple que de demander : « Comment as-tu trouvé ça ? », ou « Aurais-tu aimé que quelque chose se passe différemment ? ».

Résumé

Dans le cas où la personne aurait effectivement préféré autre chose, on peut vivre des émotions difficiles ou un sentiment de rejet. N'oubliez pas que chaque personne a ses propres niveaux de confort. Le plus important est de rester conscient(e) des mots, du langage corporel et des gestes de l'autre personne, et de respecter ce qu'elle exprime en tout temps.

Consentement et consommation : Partie 1

Lorsqu'il est question de consentement, il est important de s'assurer que chaque partie soit en mesure de donner le sien de façon éclairée. Si votre partenaire ou vous-même avez bu, consommé ou pris certains médicaments, il y a de fortes chances que vous ne soyez pas en mesure de lire certains signes verbaux ou non verbaux de base.

Scénario interactive – Simone et Sam

Votre amie Simone se rend à une soirée, où elle croise Sam. Les deux ont bu. Quand Simone retrouve Sam à la fin de la soirée, elle lui demande si tout va bien. Sam réagit en l'embrassant, avant de se diriger maladroitement vers une chambre en lui marmonnant de le suivre. Simone est très attirée par Sam, mais compte tenu de son état d'intoxication, elle n'est pas certaine que Sam soit en mesure de donner son consentement de manière éclairée.

Selon vous, que devrait faire Simone dans ce scénario ?

1. Suivre Sam dans la chambre et voir où ça mène. Après tout, c'est Sam qui l'a invitée ; ça doit vouloir dire qu'il est consentant(e).
2. Demander à Sam si tout va bien et s'il aimerait continuer.
3. Arrêter Sam, lui demander si tout va bien, et lui suggérer de se contacter via les réseaux sociaux pour choisir une prochaine soirée où les deux seront sobres et en mesure de donner leur consentement.

Maintenant, analysons ces trois réactions plus en détail.

Option 1 : Suivre Sam dans la chambre et voir où ça mène.

Ce n'est pas la bonne façon de réagir à cette situation. Même si c'est Sam qui initie le rapport sexuel, il est clair qu'il est trop intoxiqué(e) pour donner son consentement.

Même s'il dit que tout va bien, le fait que Sam peine à marcher en ligne droite indique qu'il n'est pas en état de donner son consentement. Dans cette situation, il est mieux de s'arrêter et de choisir un autre moment où se rencontrer, lorsque les deux parties seront en état de donner leur consentement.

Option 2 : Demander à Sam si tout va bien et s'il a envie de continuer.

Encore une fois, il ne s'agit pas de la meilleure approche. Si c'est toujours une bonne idée de s'arrêter et de confirmer avec l'autre que tout va bien, cela n'est pas suffisant ici, puisque Sam est clairement trop intoxiqué(e) pour donner son consentement.

Même s'il dit que tout va bien, le fait que Sam peine à marcher en ligne droite indique clairement qu'il n'est pas en état de donner son consentement de manière éclairée. Dans cette situation, il est mieux de s'arrêter et de choisir un autre moment où se rencontrer, lorsque les deux parties seront en état de donner leur consentement.

Arrêter Sam, lui demander si tout va bien, et suggérer de se contacter via les réseaux sociaux.

Voilà la meilleure façon de réagir à cette situation. Puisque Sam est trop intoxiqué(e), sa capacité à donner son consentement est affectée. Le fait de mettre un frein au rapport sexuel maintenant n'exclut pas la possibilité de se reprendre une prochaine fois. Simone et Sam peuvent se recontacter pour choisir un meilleur moment, où les deux seront en état de donner leur consentement.

Résumé

Il est crucial de s'assurer que les deux parties soient en mesure de donner leur consentement de manière éclairée. En cas de doute, il faut s'arrêter.

Consentement et consommation : Partie 2

Si la consommation et les rapports sexuels ne sont pas toujours mutuellement exclusifs, toute forme d'intoxication affecte la capacité des individus à donner leur consentement. Voici pourquoi.

1. Il arrive souvent que les gens consomment différentes substances, ou soient à différents stades d'intoxication, ce qui peut les mener à s'exprimer de façon incompréhensible. Cela peut provoquer des malentendus et des agressions sexuelles.
2. L'alcool affecte la capacité à comprendre les signes non verbaux qui peuvent indiquer l'absence de consentement, comme quelqu'un qui croise les bras et qui s'éloigne, par exemple. Sous l'influence d'alcool ou de drogues, il se peut qu'on ne remarque pas ces signes et qu'on s'engage dans un rapport sexuel non consentant.
3. Chaque personne a des limites différentes en matière de consommation d'alcool et de drogues ; ces limites ne sont pas nécessairement évidentes à repérer pour les autres. Pour la personne A, une seule bière pourrait complètement affecter sa capacité de donner son consentement, alors que la personne B peut aller jusqu'à 5 bières avant d'être trop intoxiquée.

Doit-on comprendre qu'aucun rapport sexuel ne peut être consentant si l'une des parties a consommé ?

Non. Tous les rapports sexuels impliquant de la consommation ne sont pas des agressions. Par contre, mélanger l'alcool ou les drogues avec la sexualité augmente les chances que certaines limites soient dépassées et que quelqu'un se sente agressé(e).

Si vous ou votre partenaire avez consommé et que vous aimeriez avoir un rapport sexuel, voici quelques trucs qui peuvent aider à vérifier le consentement de chacun(e).

Pensez aux questions suivantes :

La personne est-elle en mesure de s'exprimer clairement et de nommer ce dont elle a envie ?

Si ce n'est pas le cas ou que la personne semble distraite ou mélangée, elle n'est probablement pas en mesure de donner son consentement.

La personne a-t-elle du mal à se tenir droite, marcher normalement ou garder les yeux ouverts ?

Si la réponse est non, il est clair que la personne n'est pas en mesure de donner son consentement et vous devez absolument vous abstenir.

L'une des deux personnes est-elle plus intoxiquée que l'autre ?

Si c'est le cas, il faut attendre que les deux personnes soient à jeun pour s'assurer d'obtenir le consentement éclairé de chacun(e).

La personne est-elle inconsciente ou endormie ?

Il est impossible de donner son consentement lorsqu'on est inconscient(e) ou évanoui(e) ; dans ce type de situations, toute activité sexuelle est nécessairement une agression.

Résumé

Le fait de reporter une relation sexuelle à plus tard n'équivaut pas à une occasion perdue. En fait, il s'agit souvent de la meilleure option pour les deux personnes.

Résumé du module 2

Dans ce module, nous avons appris que le consentement doit toujours se donner de façon réciproque, renouvelée, claire et enthousiaste. C'est une partie importante d'un rapport sexuel agréable et satisfaisant.

Nous avons vu que lorsqu'on est incertain(e) du consentement d'une personne, il faut *s'arrêter et lui demander* si elle souhaite continuer. Il faut *écouter* sa réponse et *respecter* sa décision.

Nous avons aussi appris à reconnaître les signes verbaux et non verbaux, comment aborder le consentement avant, pendant et après une relation sexuelle, et comment la consommation de drogues ou d'alcool peut brouiller l'état d'esprit d'une personne et affecter sa capacité à donner son consentement.

Module 3 : La Politique contre la violence sexuelle de McGill

Introduction

L'éducation et la sensibilisation au consentement, c'est l'affaire de tout le monde - les étudiant(e)s, les membres du corps enseignant et les membres du personnel. Voilà pourquoi il est crucial que chaque membre de l'Université McGill respecte la Politique contre la violence sexuelle, qui comprend un Code de conduite sur les relations affectives et sexuelles entre des membres du personnel enseignant et les étudiant(e)s. Il est aussi crucial que chacun(e) réalise en quoi sa propre position de pouvoir pourrait influencer la capacité d'une autre personne à faire valoir son consentement.

L'Université McGill ne tolère aucune forme de violence sexuelle. Elle reconnaît toutefois que les enjeux de violence sexuelle sont particulièrement importants sur les campus, et que l'Université a un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre la violence sexuelle. Le rôle de la Politique contre la violence sexuelle de McGill est de s'assurer que les personnes affectées soient prises au sérieux et protégées adéquatement. Elle prévoit un processus d'enquête qui protège les droits des individus, tout en tenant les personnes ayant commis des torts responsables de leurs actions.

Réfléchissez aux scénarios suivants, et cliquez sur chaque carte pour la retourner et afficher l'explication :

Scénario 1 :

Est-ce qu'un entraîneur peut avoir une relation avec l'un(e) de ses athlètes, considérant le pouvoir qu'il détient sur sa carrière ? Oui ou non

Scénario 2 :

Est-ce qu'une enseignante peut avoir une relation avec l'un(e) de ses étudiant(e)s, considérant qu'elle a un pouvoir direct sur ses notes ? Oui ou non

Scénario 3 :

Si ça reste secret, est-ce qu'un superviseur peut avoir une relation avec une personne sous sa responsabilité ? Oui ou non

Scénario 4 :

Est-ce qu'une étudiante responsable de l'orientation des nouvelles cohortes peut avoir une relation avec un étudiant sous sa supervision et protection ? Oui ou non

La réponse à chacun de ces scénarios est « non ». L'athlète, l'étudiant(e) et les autres personnes pourraient se sentir forcées de faire des choses dont elles n'ont pas envie, dû aux rapports de pouvoir qui caractérisent leur relation à leur supérieur(e). Dans ces scénarios, la présence de dynamiques de pouvoir complique la possibilité de donner son consentement. C'est pourquoi la Politique contre la violence sexuelle de McGill interdit à toute personne en position d'autorité, (ex. : instructeurs ou instructrices, entraîneurs ou entraîneuses, etc.), d'entrer en relation avec les étudiant(e)s qui se trouvent sous sa supervision.

Personnel enseignant

Comme il est mentionné dans l'introduction, la Politique interdit les relations affectives et sexuelles entre le personnel enseignant et les étudiant(e)s sous leur influence ou leur autorité. De plus, si un(e) membre du personnel enseignant a une relation affective ou sexuelle avec un(e) étudiant(e) de sa faculté, cette relation doit immédiatement être divulguée à la personne présidente ou responsable du personnel, conformément au Règlement sur les conflits d'intérêts.

Le Règlement régit également les relations comportant des rapports de pouvoir dans le contexte de l'emploi. Par ailleurs, la Politique comporte un Code de conduite sur les relations affectives ou sexuelles entre le personnel enseignant et les étudiant(e)s, lequel s'applique aussi aux membres du personnel enseignant qui n'exercent pas d'autorité ou d'influence sur l'étudiant(e) au moment des faits.

Le « personnel enseignant » comprend toute personne chargée de responsabilités liées à la tenue des cours, y compris, mais sans s'y limiter : l'enseignement des cours de premier cycle et des cycles supérieurs, la supervision des étudiant(e)s de cycles supérieurs ou des recherches postdoctorales, ainsi que les services fournis par les bibliothécaires et les archivistes de l'Université. Dans ce contexte, le « personnel enseignant » comprend également les entraîneurs et entraîneuses des équipes sportives universitaires.

Le terme « étudiant(e) » fait référence à toute personne inscrite à un programme d'études de McGill, y compris, mais sans s'y limiter : les cours de premier cycle et d'études supérieures, la préparation de thèses d'études supérieures, la recherche postdoctorale et les autres programmes de formation.

Un rappel concernant les étudiant(e)s ayant aussi des tâches d'enseignement

Si vous êtes un(e) étudiant(e) responsable de tâches d'enseignement (ex. : chargé(e) de cours ou auxiliaire d'enseignement, évaluateur ou évaluatrice, auxiliaire de laboratoire, etc.), sachez que la Politique contre la violence sexuelle s'applique à vous aussi. À titre de membre du personnel enseignant,

il vous est interdit d'avoir toute relation affective ou sexuelle avec un(e) étudiant(e) envers qui vous êtes en position d'autorité.

Résumé

L'Université McGill reconnaît l'importance singulière de s'efforcer d'instaurer un environnement équitable et exempt de toute forme de violence, et particulièrement de violence sexuelle, au sein duquel chaque membre de la communauté sera traité(e) avec respect et pourra se sentir en toute sécurité. Cette Politique protège les intérêts et répond aux besoins de la communauté de McGill, conformément aux exigences prévues par la loi en matière de prévention et de lutte à la violence sexuelle dans notre université. Pour consulter la Politique, cliquez [ici](#).

Voici une liste non exhaustive des éléments-clés à retenir.

- Il est interdit aux membres du personnel enseignant d'avoir des relations affectives ou sexuelles avec les étudiant(e)s sous leur autorité.
- Lorsqu'une relation émerge entre un(e) membre du personnel enseignant et un(e) étudiant(e) de sa même faculté, cette relation doit obligatoirement être divulguée à la direction (ex. : président(e) ou doyen(ne)).
- Les relations affectives ou sexuelles dans le contexte d'autres relations caractérisées par des rapports de pouvoir (ex. : le personnel et les gestionnaires) sont régies par le Règlement sur les conflits d'intérêts.
- Rappelons que les personnes en position d'autorité — en particulier les membres du personnel enseignant — sont tenues au plus haut niveau de professionnalisme et d'intégrité et se doivent de respecter des limites claires avec les étudiant(e)s.
- Même en l'absence de relation de pouvoir ou d'influence directe, toute avance envers un(e) étudiant(e) peut être non désirée et constituer du harcèlement sexuel, passible des mesures disciplinaires.

Dynamiques de pouvoir

En tenant compte de ce que nous avons lu jusqu'ici, identifiez les exercices de pouvoir inappropriés parmi les scénarios suivants.

1. Une personne chargée de cours décide de se joindre aux soirées de ses étudiant(e)s ; elle repart souvent en dernier, boit beaucoup, touche les bras ou les épaules des étudiant(e)s et leur fait parfois des câlins.
2. Un(e) collègue invite un(e) autre collègue d'un service différent au 5 à 7 d'équipe.
3. Un superviseur a des rapports de séduction avec son auxiliaire d'enseignement, à qui il mentionne la fin imminente de ses trois mois de probation.
4. Une instrutrice offre à son étudiant de la rencontrer à un restaurant chic pour parler de mentorat.
5. Un gestionnaire passe un commentaire sur la tenue d'une employée.
6. Un(e) enseignant(e) ou un(e) chargé(e) de cours organise une activité de fin de session pour toute la classe.
7. Lors d'une conversation, un(e) panéliste met sa main au bas du dos de la coordonnatrice de l'évènement.

Explorez les scénarios inappropriés par rapport aux scénarios appropriés en plus détail :

Scénarios inappropriés

Les scénarios 1, 3, 5, 5 et 7 sont déplacés. Dans chaque situation, une dynamique de pouvoir peut pousser l'une des deux parties à faire des choses auxquelles elle ne consent pas.

Scénarios appropriés

Par contre, les scénarios 2 et 6 seraient correct. Il n'existe pas une dynamique de pouvoir dans le deuxième scénario grâce à la motivation sociale. Bien qu'il y ait une dynamique de pouvoir dans le sixième scénario, ce cas n'est pas déplacé parce que l'enseignant(e) ne distingue personne en respectant les limites professionnelles.

Dynamiques de pouvoir et consentement

La possibilité de donner son consentement se complique dès qu'une dynamique de pouvoir intervient.

Les membres du personnel enseignant, les employé(e)s et les étudiant(e)s en position de leadership détiennent tous et toutes un grand pouvoir sur les étudiant(e)s et leur parcours à McGill. De même, parmi les membres du personnel administratif et enseignant, les personnes en position de leadership ont un pouvoir non négligeable sur leurs employé(e)s ainsi que leurs avenues de carrière. Chacune de ses positions de pouvoir a le potentiel d'influencer le comportement des autres.

Vous êtes responsable de vous souvenir des attentes de l'Université McGill en matière d'intégrité et de professionnalisme dans le contexte de vos interactions avec les étudiant(e)s et les autres employé(e)s, et ce, en tout temps. Même lorsqu'une relation sexuelle entre deux adultes paraît entièrement consensuelle, la présence de dynamiques de pouvoir entre les deux personnes peut limiter la capacité de donner ou d'obtenir un consentement clair, continu et enthousiaste.

Voici quelques exemples de comportements qui peuvent mener à un environnement d'apprentissage ou de travail malsain.

- Fréquenter des étudiant(e)s spécifiques à l'extérieur des heures de cours, spécialement hors campus.
- Entretenir des relations sociales ou personnelles avec des étudiant(e)s ou des personnes sous sa supervision par l'entremise des réseaux sociaux.
- Convier des étudiant(e)s à ses activités personnelles, spécialement en contexte de dynamiques générées.
- Offrir du soutien pédagogique à une personne étudiante ou employée par intérêt affectif ou sexuel.
- Commenter la tenue ou l'apparence des étudiant(e)s ou des employé(e)s.
- Faire des blagues ou des commentaires de nature sexuelle.
- Faire des avances.
- Avoir des rapports de séduction.

Pouvoir et identité

Les formes de pouvoir associées à votre statut de membre ou d'employé(e) de l'Université sont aussi traversées de rapports d'oppression systémique liées à la race, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la capacité physique, la classe, l'âge ou le niveau d'éducation. N'oublions pas que ces dynamiques se fondent sur la discrimination systémique subie par de nombreux groupes marginalisés, et qu'elles peuvent avoir un impact de très grande portée. Ainsi, il faut prendre conscience de toute forme de préjugé qui pourrait teinter ses interactions sociales.

Scénario interactif : Joe

Joe et son instructrice ont environ le même âge, et Joe a commencé à flirter avec elle pendant les cours. Il a aussi commencé à la visiter pendant ses heures de bureau pour lui poser des questions sur son projet de recherche. L'instructrice aimerait inviter Joe à une soirée de réseautage qui risque d'être pertinente pour lui, compte tenu de son sujet de recherche. Mais elle hésite à l'approcher, de peur qu'il n'interprète son invitation de façon inappropriée. Comment devrait-elle s'y prendre ?

Parmi les choix suivants, choisissez la meilleure approche.

1. Inviter Joe à l'évènement, en prenant soin d'instaurer des limites professionnelles.
2. Inviter Joe à l'évènement, et faire semblant de ne pas remarquer ses avances.
3. Ne pas inviter Joe à l'évènement, pour éviter qu'il ne se fasse des idées.

La bonne réponse était l'option 1.

Même si chaque situation est différente, une solution idéale serait d'inviter Joe à l'évènement de réseautage en explicitant l'objectif professionnel de l'activité. Il est important qu'elle établisse ses limites de façon claire, quitte à les réitérer si Joe les transgresse. L'option 2 ne permet pas de faire cela. L'option 3, bien qu'elle permette d'éviter le problème, a comme conséquence de priver Joe d'une occasion d'avancement importante.

Dans ce type de situation, la solution-clé est d'instaurer des limites professionnelles claires, et de les renforcer ensuite continuellement par la communication verbale et non verbale. D'ailleurs, chaque membre du personnel enseignant devrait tenir compte de son langage corporel, espace personnel, et style de communication au travail, ainsi que de l'équilibre entre une approche cordiale et le maintien d'une attitude professionnelle.

Résumé

Une partie du rôle des membres du personnel enseignant ou autre est de favoriser un environnement d'apprentissage et de travail sain pour les étudiant(e)s. Pour y parvenir, il faut être en mesure d'avoir des relations éthiques et sensibles aux dynamiques de pouvoir, et comprendre en quoi certains comportements peuvent mener à un environnement malsain.

Résumé du module 3

Dans ce module, nous nous sommes penché sur certaines parties de la Politique contre la violence sexuelle de McGill, qui interdit les relations affectives ou sexuelles entre les membres du personnel enseignant et les étudiant(e)s sous leur influence ou autorité.

De plus, dans le but d'éviter tout abus de pouvoir, les relations affectives ou sexuelles entre les membres du personnel enseignant et les étudiant(e)s d'une même faculté doivent être divulguées immédiatement.

La Politique interdit toute forme de violence sexuelle, y compris le harcèlement et les agressions sexuelles.

Enfin, nous avons examiné comment les dynamiques de pouvoir compliquent la capacité de donner son consentement, en raison du fait que la partie en position d'autorité a le pouvoir d'influencer le parcours scolaire ou les possibilités de réussite de l'autre.

Module 4 : Intervenir en tant que témoin

Introduction

S'apercevoir qu'une situation est en train de dégénérer en violence sexuelle peut faire peur. C'est pourquoi il est crucial de savoir intervenir en toute sécurité, autant pour soi-même que pour quiconque impliqué(e). Avant d'entamer la prochaine section, réfléchissez aux quatre questions suivantes.

1. Sauriez-vous intervenir si vous étiez témoin de harcèlement sexuel ?
2. Êtes-vous en mesure d'identifier une situation qui pourrait potentiellement dégénérer en violence sexuelle ?
3. Si l'un(e) de vos ami(e)s faisait des commentaires sexuels à un(e) inconnu(e) dans la rue, lui exprimeriez-vous votre désaccord ?
4. Quelles mesures prendriez-vous en cas d'agression sexuelle ?

Témoins

Les témoins sont les personnes présentes au moment d'un événement, sans être directement impliquées. Par exemple, si vous êtes dans un autobus et qu'un passager ou passagère se met à harceler quelqu'un, chacune des personnes présentes est considérée comme témoin.

Pensant souvent que quelqu'un d'autre interviendra, les témoins ne réagissent souvent pas. C'est ce qu'on appelle « *l'effet spectateur* ». Les gens ont moins tendance à intervenir en présence d'autres personnes, spécialement s'ils ou elles ont l'impression que les autres sont aussi, sinon plus légitimes d'intervenir qu'eux ou elles-mêmes.

En 2019, une étude canadienne ([Burczycka, 2020](#)) indiquait qu'environ 91 % des étudiant(e)s sont témoins de comportements sexuels non désirés sans intervenir, soit parce qu'ils ou elles ne perçoivent pas la situation comme étant suffisamment sérieuse, ou ne sentent pas qu'il est de leur responsabilité d'intervenir.

Pourtant, un(e) témoin peut intervenir dans toute situation (comme dans l'autobus, par exemple), tant que sa sécurité n'est pas mise en danger. C'est ce qu'on appelle « *l'intervention du spectateur* ». L'intervention du spectateur survient lorsqu'une personne commente à voix haute le langage ou le comportement qu'elle trouve inapproprié, blessant, abusif ou dangereux. Lorsqu'une personne témoin réagit, les chances que d'autres interviennent aussi augmentent.

Cela dit, il faut savoir que de nombreux facteurs peuvent empêcher les gens d'intervenir : on peut se sentir mal à l'aise, craindre les répercussions ou de mettre sa sécurité en danger. N'empêche, lorsqu'une

situation dégénère et qu'on peut intervenir sans se mettre en danger, il faut le faire. On peut aussi déléguer la responsabilité à une autre personne mieux placée que soi, comme un(e) agent(e) de sécurité ou une autre personne détenant l'autorité ou les ressources pour mettre fin à la situation. Après l'incident, vous pouvez aussi parler avec la personne qui a été attaquée.

Si vous êtes témoin d'un incident de violence sexuelle ou autre sur le campus, sachez que McGill offre plusieurs services de soutien et d'accompagnement, qui s'adressent autant aux témoins qu'aux personnes agressées. Cliquez sur « Need support » situé dans la barre de navigation en haut.

L'intervention du spectateur

Étape 1 : Identifier

La première étape est d'identifier le risque de violence sexuelle dans une situation donnée.

Les comportements à risque de violence sexuelle se déploient sur un spectre graduel entre les relations saines et respectueuses, et celles abusives ou autrement violentes.

Pour empêcher une situation de dégénérer, il est important d'intervenir à un stade ou l'autre de ce spectre.

Gardez l'œil ouvert pour repérer les signes suivants :

- Comportements inappropriés, menaçants ou harcelants ;
- Blagues ou commentaires offensants ;
- Possessivité, jalousie extrême ou agressivité ;
- Gestes ou paroles qui semblent déplacés.

Lorsqu'une situation s'avère dangereuse, dégénère, ou si les comportements problématiques persistent, il faut intervenir.

Étape 2 : Confirmer avec la personne

Lorsque possible, il est important de communiquer avec la personne agressée pour confirmer qu'elle soit à l'aise avec votre intervention et que cela ne risque pas de la mettre plus en danger.

Étape 3 : Choisir une stratégie d'intervention

Chaque situation est différente ; il n'y a pas de recette magique pour toujours bien intervenir. Cependant, il y a 3 types d'approches-clés qui peuvent guider vos choix : vous pouvez détourner, confronter ou déléguer.

Détourner

Détournez l'attention de l'une des deux personnes, en faisant distraction pour mettre fin à la situation. Si c'est approprié, on peut utiliser l'humour ou une excuse pour interrompre l'échange problématique. Une autre solution peut être d'engager la conversation avec la personne ciblée pour lui donner l'occasion de s'extraire de la situation.

Confronter

Confrontez la personne problématique et tentez de la convaincre de cesser son comportement, ou d'encourager la personne ciblée à s'extraire de la situation. Voici quelques exemples de stratégies d'intervention directe :

- Intervenir physiquement pour séparer les individus ;
- Employer un langage et un ton fermes ;
- Demander à la personne agressée : « Est-ce que ça va ? », ou « As-tu besoin d'aide ? » ;
- Exprimer son désaccord lorsqu'on entend des blagues ou des commentaires inappropriés.

Déléguer

Demandez à d'autres personnes d'intervenir ou de prendre la situation en charge (ex. : ami(e)s, superviseur ou superviseuse, agent(e) de sécurité, police, etc.).

Scénario interactif : Addison et Manu

En revenant de la bibliothèque, Addison et Manu marchent vers les résidences. De l'autre côté de la rue, ils aperçoivent une collègue de classe, Sol. Un homme marche derrière elle en la sifflant et en lui demandant son numéro. Comme elle semble mal à l'aise, Addison et Manu décident de traverser la rue pour aller lui parler, même s'ils ne se connaissent pas vraiment. Sol, Addison et Manu continuent leur conversation jusqu'à ce que l'homme s'en aille.

Quelles stratégies d'intervention Addison et Manu ont-ils adoptées ?

1. Détourner
2. Confronter
3. Déléguer

Réponse : 1. Détourner. Sans parler à la personne problématique, Addison et Manu ont **détourné** son attention en parlant avec Sol, ce qui l'a aidée à s'extraire de la situation.

Scénario interactif : Vous et votre ami(e)

Vous célébrez la fin des examens lors d'une soirée entre ami(e)s. Rapidement, vous remarquez qu'une collègue de classe est évanouie sur le divan, une bière à la main. Plus tard, vous voyez deux inconnus la transporter vers une autre pièce. Vous ne voyez plus vos ami(e)s et vous ne vous sentez pas en mesure d'intervenir seul(e).

Que faites-vous ?

1. Je ne m'en mêle pas. Ma propre sécurité est aussi importante.
2. J'interpelle un(e) membre du personnel, le service de sécurité du campus ou la police pour que quelqu'un d'autre prenne la situation en charge.

Réponse : 2. J'interpelle un(e) membre du personnel, le service de sécurité du campus ou la police pour que quelqu'un d'autre prenne la situation en charge. Lorsqu'une situation dégénère, il faut intervenir sans se mettre en danger. On peut **déléguer** l'intervention à une autre personne plus compétente que soi, comme un(e) membre du service de sécurité du campus ou d'un bar, ou quelqu'un en situation d'autorité qui possède les bonnes ressources pour mettre fin à la situation.

Scénario interactif : Tim et Shaun

Tim et son collègue Shaun se préparent à aller dîner, quand Shaun reçoit un courriel de la part de sa nouvelle auxiliaire de recherche, Anna. Elle demande à le rencontrer pour réviser un rapport qu'il lui a demandé de remettre. Shaun confie à Tim qu'il trouve Anna attirante, et qu'il aimerait

l'inviter à prendre un verre. Comme elle demande à le voir, Shaun trouve que c'est l'occasion parfaite.

Tim est mal à l'aise. Il réagit en nommant que, considérant la position d'autorité que détient Shaun envers Anna, le fait d'entamer une relation affective ou sexuelle avec elle serait inapproprié et représenterait une faute professionnelle. Tim explique qu'Anna pourrait accepter de faire des choses dont elle n'a pas envie, par peur des conséquences si elle refuse. Il rappelle à Shaun qu'il est interdit aux membres du corps enseignant d'avoir des relations affectives ou sexuelles avec tou(e)te étudiant(e) qui serait sous leur supervision, influence ou autorité ; il lui conseille de lire la Politique contre la violence sexuelle de McGill.

Quelles stratégies Tim a-t-il employées pour intervenir ?

1. Détourner
2. Confronter
3. Déléguer

Réponse : 2. Confronter. Tim a fait une intervention directe en confrontant son collègue, lui expliquant comment les relations entre les membres du personnel enseignant et étudiant(e)s sont sujettes à des dynamiques de pouvoir qui peuvent compromettre ses obligations d'enseignant telles que décrites dans la Politique.

Résumé du module 4

Dans ce module, nous avons appris à définir le rôle des témoins, à mieux comprendre l'effet spectateur et les bonnes méthodes d'intervention si on est témoin d'un incident.

Nous avons appris à repérer les situations de violence sexuelle ou les situations à risque, et à intervenir avant qu'une situation ne dégénère.

Nous avons vu comment intervenir sans se mettre en danger, grâce aux trois approches-clés — détourner, confronter ou déléguer.

Module 5 : Accompagner les personnes survivantes

Introduction

Pour les personnes qui ont subi des violences sexuelles, il peut être difficile d'en parler. Si quelqu'un vous partage son expérience, il est important de lui offrir du soutien.

Réfléchissez aux scénarios que nous avons vus jusqu'ici et aux personnages des derniers modules.

- Si une relation sexuelle avait eu lieu pendant que Sam était trop intoxiqué(e) pour donner son consentement, comment pensez-vous qu'il se serait senti(e) ?
- Avant qu'Addison et Manu n'interviennent, comment pensez-vous que Sol se sentait pendant qu'elle se faisait harceler dans la rue ?
- Si Alex avait ignoré ses signes verbaux et non verbaux, comment Jesse aurait-il pu se sentir ?
- Si Shaun avait invité Anna à prendre un verre pour lui faire des avances sexuelles, comment pensez-vous qu'elle se serait sentie face à son superviseur ?

En répondant, avez-vous tenu compte des impacts à long terme sur la relation entre les individus, sur leur vie professionnelle ou étudiante ? Qu'en est-il de leur estime de soi, leurs émotions ou leur santé mentale ? Chacun(e) peut réagir différemment à ce type d'incidents ; il n'y a pas de bonne manière de réagir à la violence sexuelle.

Maintenant, en tenant compte des facteurs internes et externes, comment les scénarios abordés pourraient-ils affecter une personne ? Pensez à tous les niveaux d'impact :

- relations interpersonnelles
- vie professionnelle
- parcours étudiant
- vie sociale
- estime de soi
- santé émotionnelle
- santé mentale
- santé spirituelle
- santé physique
- finances.

Certaines survivant(e)s vivent des impacts dans chacune ou quelques-unes des sphères de leur vie, alors que d'autres non. Chacun(e) réagit différemment à ce type d'incidents ; il n'y a pas de bonne manière de réagir à la violence sexuelle.

Avant d'entreprendre la dernière section, réfléchissez aux trois questions suivantes.

1. Si un(e) ami(e) vous confiait avoir vécu de la violence sexuelle, sauriez-vous comment réagir ?
2. Êtes-vous conscient(e) des facteurs qui peuvent faire en sorte qu'il soit difficile de révéler avoir vécu de la violence sexuelle ?
3. Seriez-vous en mesure d'offrir votre soutien de façon rassurante et sans jugement ?

L'impact sur les personnes survivantes

Les incidents de violence sexuelle peuvent être violents ou traumatisants. Comme chaque personne est différente, aucun processus de guérison n'est linéaire.

Après avoir vécu un incident de violence sexuelle, il est commun de se sentir incompris(e)s ou d'avoir des sentiments de honte, peur, colère, culpabilité, isolement, etc. Les survivant(e)s peuvent avoir des flashbacks, de la difficulté à dormir ou à se concentrer, faire des cauchemars, ou encore vivre des symptômes d'anxiété, de dépression ou de choc posttraumatique.

Certaines personnes réagissent en développant des problèmes de consommation, des troubles alimentaires, anxieux ou dépressifs, ou même des idées suicidaires. Certains impacts sont de nature physique, comme des grossesses non désirées, maladies sexuellement transmissibles ou sévices corporels.

Obstacles à la divulgation

Au module 1, nous avons vu que seulement 6 à 8 % des agressions sexuelles font l'objet d'un rapport formel à l'Université ou à la police.

Nombreuses personnes survivantes hésitent à parler, particulièrement lorsqu'elles font partie de groupes marginalisés en raison de leur handicap, race ou héritage culturel, orientation sexuelle ou identité de genre. Elles ont souvent peur de ne pas être crues, d'être blâmées ou humiliées.

Autres obstacles à la divulgation :

- Peur des répercussions ;
- Vouloir éviter de perturber sa famille et ses ami(e)s ;
- Sentiment de confusion ou d'être dépassé(e) par les processus judiciaires ou de plainte formelle ;
- L'impression que l'incident n'était pas assez grave pour être divulgué ;
- Sentiments contradictoires vis-à-vis de la personne ayant commis le tort, spécialement lorsqu'il s'agit d'un(e) partenaire ou membre de la famille.

Résumé

Certains mythes nocifs sur la violence sexuelle, les personnes qui la subissent et celles qui la commettent participent à dissuader les survivant(e)s de divulguer leur expérience. Par exemple, si nous a toujours pensé que les agressions sexuelles sont commises par des inconnus et impliquent nécessairement une attaque physique et des sévices corporels, on peut douter de la « validité » de sa propre expérience lorsqu'on vit un type de violence sexuelle qui diffère de ce scénario, et donc hésiter à demander de l'aide.

Réagir aux divulgations

Scénario interactif : Jesse

Lors d'une visite chez votre ami(e) Jesse, vous parlez de la soirée qu'iel a passé avec la personne qui l'intéresse, Alex, deux jours plus tôt. C'était le premier rendez-vous de Jesse depuis un an, alors vous voulez tout savoir. Jesse raconte comment, après avoir passé un peu de temps ensemble, iels se sont mis(e)s à flirter, puis à s'embrasser. Jesse a hésité, pris une grande respiration, et raconte s'être éloigné(e) pour qu'Alex s'arrête. Surpris(e), vous lui demandez pourquoi iel a voulu mettre fin au baiser aussi soudainement. Jesse explique avoir vécu une agression sexuelle l'année d'avant. Jusqu'à ce baiser avec Alex, Jesse n'avait partagé d'intimité avec personne depuis l'agression. Iel confie que c'est la première fois qu'iel en reparle, parce qu'iel avait l'impression que l'agression était de sa faute. Après tout, iel avait beaucoup bu cette

Scénario interactif : Votre collègue

Le mois passé, une collègue dont vous êtes proches a soudainement pris congé. En revenant au travail, elle semblait plus distraite qu'à l'habitude. Lorsque vous la questionnez, elle vous assure que tout va bien. Aujourd'hui, lors d'une séance d'information sur la Politique contre la violence sexuelle de McGill, elle a eu un malaise évident et a dû quitter la pièce. Après la séance, lorsque vous la retrouvez pour lui demander si tout va bien, elle vous confie avoir été agressée sexuellement lors de son dernier rendez-vous. Elle explique qu'il avait été trop difficile pour elle de se remémorer cette expérience traumatique.

Dans ces deux derniers scénarios, comment pourriez-vous soutenir les personnes survivantes ? Explorez les exemples des bonnes et mauvaises réponses suivants.

Examinez les interventions adéquates :

- « Merci de m'en parler. »
- « Je te crois. »
- « Je suis désolé(e) que tu as vécu ça. »
- « Ce n'était pas de ta faute. »
- « Que puis-je faire pour te soutenir ? »
- « Je suis là pour toi. »
- « As-tu besoin de ressources ? », « Est-ce que ça t'aiderait de parler à un(e) intervenant(e) ? »
- « Aimerais-tu que je t'accompagne au Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle ? »

Toutes ces réponses sont bonnes. Même s'il n'y a pas de recette magique en matière de soutien des survivant(e)s, il est toujours aidant de prioriser les besoins et les sentiments de la personne concernée, et non pas les nôtres, ni surtout ceux de la personne ayant commis le tort.

Examinez les interventions inadéquates :

- « La personne savait-elle que tu n'étais pas consentant(e)? »
- « C'est du passé, n'y pense plus. »
- « Tu es en sécurité maintenant, tu n'as rien à craindre. »
- « As-tu fait un signalement? Il ne faudrait pas que ça en reste là. »

Ces quatre réponses décrivent des façons inadéquates de réagir à une divulgation. Vous pourriez réagir ainsi parce que cette déclaration vous bouleverse et que vous voulez rassurer l'autre personne et vous rassurer vous-même. De telles réactions minimisent les propos de l'autre personne et l'importance de ce qu'elle a vécu. Cette personne risque de se refermer et de ne pas aller chercher d'aide.

Résumé

Laissez la personne survivante prendre ses propres décisions et choisir les prochaines étapes par elle-même, en prenant soin de lui laisser le temps d'assimiler la situation.

Croyez-la ! N'oubliez pas combien il peut être difficile de parler d'une agression ou de harcèlement sexuel ; remerciez la personne de s'être confiée à vous.

Astuces pour bien réagir aux divulgations :

Si une personne vous fait part d'une agression et que ça vous met mal à l'aise, suivez les conseils ci-dessous :

1. **Respirez** profondément et rappelez-vous que cette personne s'est confiée à vous parce qu'elle vous fait confiance.
2. **Écoutez** plus, parlez moins.
3. Donnez-lui tout **le temps** dont elle a besoin pour vous raconter son histoire.
4. Donnez-lui tout **l'espace** dont elle a besoin pour vous raconter son histoire.
5. Respectez **ses besoins**.
6. Respectez **ses sentiments**.
7. Respectez **ses décisions** pour la suite des choses.

Résumé

S'il est important de savoir bien réagir avec une personne survivante, souvenons-nous que personne n'est parfait(e). Savoir offrir du soutien, ça vient avec de la pratique.

Scénario interactif : Jad

En tenant compte ce que nous venons d'apprendre, comment réagiriez-vous dans les scénarios suivants ?

Récemment, vous avez remarqué que l'un(e) de vos étudiant(e)s, Jad, s'est beaucoup renfermé(e) sur soi en cours. Il a pris du retard dans ses remises et accumule les absences. Lorsque vous l'approchez pour aborder ce soudain changement de comportement, Jad vous confie qu'un de ses collègues de classe n'arrête pas de lui envoyer des messages sexuels. Cela lui crée une anxiété telle que Jad n'arrive plus à dormir.

Il y a de nombreuses façons d'aider Jad, la première étant de lui fournir de l'information sur les ressources accessibles sur le campus et hors campus.

Le Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle (OSVRSE) peut l'aider à instaurer des mesures pour sa sécurité, obtenir certaines accommodations scolaires, ou accéder à d'autres ressources de soutien psychologique ou médical. Le OSVRSE peut aussi informer Jad de ses recours en matière de plainte formelle.

N'oubliez pas que chaque personne a ses propres limites, et qu'il est normal de ne pas avoir toutes les réponses. Le fait d'accueillir une révélation de violence sexuelle peut être très demandant physiquement et émotionnellement, et peut impacter le sentiment de bien-être et de sécurité de l'individu. Il est essentiel de prendre soin de soi-même pour mieux pouvoir aider les autres.

Si vous n'êtes pas certain(e) de la meilleure approche à prendre, ou que vous voulez en savoir plus sur les ressources accessibles sur le campus ou hors campus, n'hésitez pas à contacter OSVRSE osvrse@mcgill.ca

Pour les personnes ayant subi de la violence sexuelle

Si vous avez subi de la violence sexuelle, il peut être difficile de savoir comment réagir ou à qui vous adresser en premier. Il y a des jours où on peut se sentir dépassé(e), et aller mieux le lendemain.

Que vous ayez vous-mêmes subi de la violence sexuelle ou que vous ayez reçu le témoignage d'une autre personne, le reste de ce module vous propose quelques exercices de base en matière de mise en corps et d'autosoin. Vous y trouverez aussi une liste de ressources additionnelles accessibles sur le campus ou hors campus.

En ce qui concerne les agressions sexuelles récentes

Si vous avez été agressé(e) au cours de la dernière année, sachez que vous avez accès à des services de soutien psychosocial, et un examen médico-légal à un centre désigné hors campus. Les services y sont offerts en anglais comme en français.

Si vous pensez à porter plainte, le fait de collecter les preuves médico-légales pourrait vous aider dans vos démarches. Ces preuves doivent être collectées à l'intérieur de 5 jours après l'incident. Pour plus de

renseignements sur le processus de plainte formelle et sur les formes d'accompagnement disponibles, communiquez avec OSVRSE ou avec la ligne d'appel gratuite Info-aide violence sexuelle au 1-888-933-9007.

Stratégies d'ancrage

Les stratégies d'ancrage peuvent être de puissants outils d'autosoin utiles en tout temps, que ce soit en situation de détresse, de dissociation, d'anxiété ou de panique. Apprenez à identifier les techniques qui marchent le mieux pour vous, et pratiquez-les jusqu'à ce qu'elles deviennent des réflexes automatiques dans vos moments de détresse. Voici une liste de ressources qui vous seront utiles si vous vous sentez dépassé(e) à un moment ou l'autre de cette formation.

- [Sensory and cognitive grounding techniques](#)
- [“Let’s get grounded,” a toolkit for survivors](#)
- [Take a deep breath](#)

L'autosoin

Le fait de prendre soin de soi-même et de veiller à remplir ses besoins de base peut grandement aider l'individu dans son processus de guérison. Cela peut prendre de nombreuses formes et répondre à différents aspects de son bien-être, autant du côté physique, émotionnel, spirituel ou social. Que ce soit en faisant des activités seul(e), avec des ami(e)s ou des membres de sa famille ou de sa communauté, prendre soin de soi peut aider à réduire les effets de la violence sexuelle, autant à court terme qu'à long terme. Pour prendre soin de vous-même et répondre à vos besoins, vous aurez recours à différentes ressources tout au long de votre vie.

- Guide d'autosoin étape par étape : [You Feel Like Shit: An Interactive Self-Care Guide](#), un questionnaire interactif conçu par Jace Harr.
- Liste de questions pour identifier les stratégies d'autosoin les mieux adaptées à vous : [Self-Care after Trauma](#) du site rainn.org.
- Livres de coloriage et journaux intimes : [My Healing My Choice: A Colouring Book](#) de l'université Wilfrid-Laurier, ainsi que [Colouring Resistance: A colouring and activity book for healing from sexualized violence](#) du Centre Rape Crisis WAVAW.

Ressources

Bureau d'intervention, de prévention et d'éducation en matière de violence sexuelle (OSVRSE) OSVRSE offre des services confidentiels et sans jugement à toute personne membre de l'Université subissant les impacts de la violence sexuelle ou basée sur le genre.

Outre ses activités de sensibilisation et d'éducation, OSVRSE offre aussi des services de soutien direct, dont notamment :

- Intervention et counseling en situation de crise à court terme ;
- Coordination d'accommodations au niveau scolaire, du logement ou du travail ;
- Références et encadrement pour l'accès à des services de soutien supplémentaires sur les campus ou hors campus (ex. : ressources médicales, psychosociales ou sociales) ;
- Coordination d'ententes informelles et de mesures intérimaires ;
- Soutien en matière de processus de plainte formelle auprès des instances de l'Université McGill ;

- Partage d'information concernant les options légales et accompagnement pendant les démarches avec la police ;
- Services de consultation pour les membres de la communauté ayant reçu des témoignages ou été témoins d'incidents de violence sexuelle.

Pour demander une consultation, vous inscrire à un atelier, participer aux activités de sensibilisation ou obtenir un rendez-vous, contactez le OSVRSE par courriel (osvrse@mcgill.ca) ou téléphone ((514) 398-3954). Vous pouvez aussi [demander un rendez-vous](#) en cliquant ici (mcgill.ca/x/4tC).

550 Sherbrooke Ouest Suite 585 (Tour Ouest, ascenseurs 1 à 11)
 Montréal (Québec) H3A 1E3
 Téléphone : 514.398.3954
 Courriel : osvrse@mcgill.ca

Bureau des plaintes et des services de médiation (Office for Mediation and Reporting OMR))
 Le Bureau de la médiation et du signalement est responsable de traiter les plaintes formelles de discrimination, harcèlement et violence sexuelle émises par les membres de la communauté McGill.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage vivez des situations de harcèlement, discrimination ou violence sexuelle, et que vous aimeriez vous renseigner sur le processus plainte formelle, n'hésitez pas à contacter le Bureau de la médiation et des signalements. Pour obtenir davantage d'information ou pour réserver une consultation, [prenez rendez-vous](#) sur leur site internet, ou écrivez un courriel à omr@mcgill.ca.

Services 24 h/24

Les lignes d'appels suivantes sont disponibles 24 h/24, 7 j/7 partout au Québec et au Canada.

- Info-aide violence sexuelle : 1-888-933-9007
- SOS Violence conjugale : téléphone (1-800-363-9010), texto (438-601-1211)
- Interligne (ligne d'appel pour les personnes 2S&LGBTQIA+): 1-888-505-1010 (téléphone et texto). Du soutien est aussi disponible sous forme de [clavardage en ligne](#).
- Trans Lifeline (partout au Canada) : 1-877-330-6366
- Suicide Action Montréal : 1-866-277-3553
- Parlons suicide Canada : 1-833-456-4566 (ligne d'appel disponible 24 h/7, 365 jours/année). Textos disponibles de 16 : 00 à 12 : 00 au 45645. ET

Pour plus d'information sur les ressources accessibles aux étudiant(e)s et membres du personnel, visitez la page web [Ressources et soutien](#) du site du Programme d'éducation sur la violence sexuelle de McGill. Vous pouvez aussi visiter la [liste des ressources sur le campus](#) sur le site d'-OSVRSE.

Résumé du module 5

Dans ce module, nous abordé les diverses conséquences que la violence sexuelle peut avoir dans la vie des survivant(e)s, comme certains impacts physiques ou psychologiques (ex. : sentiments de honte ou peur, trouble de stress posttraumatique, idées suicidaires, grossesse non désirée, infections transmissibles sexuellement ou sévices corporels).

Nous avons vu que plusieurs facteurs peuvent empêcher les personnes survivantes de divulguer leur expérience, comme la peur des représailles, d'être blâmées ou de ne pas être crues.

Nous avons aussi vu comment réagir si quelqu'un nous confie avoir vécu une expérience de violence sexuelle, en offrant son soutien et son écoute sans jugement, et en respectant les besoins et les décisions de la personne.

Enfin, nous avons pris connaissance des ressources-clés accessibles pour toute personne qui aurait besoin d'aide après avoir vécu de la violence sexuelle.

Conclusion

Nous avons maintenant traité des sujets principaux de ce programme d'apprentissage. Prenons un dernier moment pour en revisiter les objectifs et éléments-clés.

- Dans le module 1, nous avons défini la violence sexuelle et abordé certains mythes communs.
- Dans le module 2, nous abordé la notion du consentement et l'importance d'en parler avant, pendant et après un échange sexuel.
- Dans le module 3, nous avons vu comment la Politique contre la violence sexuelle de McGill s'applique à chaque membre du personnel et aux étudiant(e)s, et comment les dynamiques de pouvoir qui peuvent influencer diverses situations.
- Dans le module 4, nous avons appris 3 approches-clés — contourner, confronter ou déléguer — pour empêcher une situation de dégénérer en violence sexuelle sans se mettre en danger.
- Dans le module 5, nous avons appris à bien réagir si on nous confiait avoir vécu un incident de violence sexuelle. Nous avons identifié certains des impacts de la violence sexuelle sur la vie des personnes survivantes, et pourquoi il peut être aussi difficile de briser le silence. Enfin, nous avons parlé des services de soutien disponibles.

Pour nous libérer de la violence sexuelle et faire advenir une culture de respect et de consentement sur notre campus, il est crucial de nous sensibiliser à ces enjeux.

Si, après avoir suivi ce programme de formation, vous vous posez des questions à propos d'une expérience que vous avez vécue, ou de votre comportement envers une autre personne, n'hésitez pas à consulter les ressources mentionnées.

Réussite du programme

Vous avez atteint la fin de cette formation. Ce message marque la réussite du programme. Ça nous concerne toutes et tous et votre réussite sera mise à jour dans les systèmes de McGill au cours des 24 à 48 prochaines heures.

Vous recevrez également un courriel avec une preuve de votre réussite. Veuillez surveiller votre boîte de réception de McGill pour obtenir une confirmation de votre achèvement au cours des 1 à 2 prochains jours ouvrables (assurez-vous de vérifier votre dossier de spam / pourriel).

Merci de votre engagement à suivre cette formation importante et obligatoire pour tout le personnel, les professeurs et les étudiants dans le cadre de l'engagement continu de McGill à créer une communauté sans violence sexuelle.

Définitions

Autochtone : Personne appartenant à l'un des trois peuples autochtones au Canada, soit les Premières Nations, les Inuit ou les Métis.

Cisgenre : Une personne qui s'identifie au genre qui lui a été attribué à la naissance.

Violence basée sur le genre (VBG) : La VBG est une violation des droits de la personne qui implique des formes de contrôle ou d'abus de pouvoir contre une personne en raison de son identité ou expression de genre. La violence contre les femmes et les filles ne constitue qu'une des facettes de la VBG, qui a aussi un impact disproportionné sur les membres de la communauté 2S&LGBTQIA+ (désignant les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées, asexuelles, ou autre). La VBG peut prendre la forme de violence émotionnelle ou psychologique, comme le fait d'intentionnellement mégenrer quelqu'un ou de dévoiler son identité sexuelle sans son consentement, l'emploi d'insultes sexistes ou vulgaires, etc. Lorsqu'elle se manifeste de façon matérielle, la VBG peut comprendre des formes de violence physique, sexuelle, structurelle ou systémique.

Premières Nations : Le terme de « Première Nation » peut s'appliquer aux personnes titulaires du statut d'Indien, comme aux personnes non titulaires du statut. Selon le recensement de 2016, plus de 1,67 million de personnes s'identifient comme Autochtones au Canada — ce qui représente l'équivalent de 4,9 % de la population au pays. Le Canada compte plus de 630 communautés des Premières Nations, regroupant plus de 50 nations et langues autochtones.

Hétérosexuel(le) : Une personne qui est affectivement ou sexuellement attirée par les gens d'un autre genre que le sien.

Inuit : Les Inuits sont un peuple autochtone de la région arctique. En langue Inuktitut, le mot *inuit* signifie « le peuple ». Au singulier, le terme devient *inuk*.

Métis : Les Métis composent le troisième grand groupe autochtone reconnu au Canada, avec les Premières Nations et les Inuits. Selon les statistiques du recensement de la population mené par Statistiques Canada en 2016, 587 545 personnes canadiennes s'identifient comme Métis.

Non binaire : Personne dont l'identité de genre ne correspond pas au modèle binaire (homme ou femme). Les personnes non binaires peuvent s'identifier à la fois au masculin et au féminin, avoir une identité de genre androgyne, fluide, multiple, ou autrement s'inscrire à l'extérieur de la binarité homme-femme.

Patriarcat : Ensemble de normes, valeurs, croyances et structures sociales articulées autour de l'inégalité entre les hommes et les femmes, formant un système qui renforce le pouvoir, les privilèges et la supériorité des hommes tout en marginalisant et en opprimant les femmes et les minorités de genre.

Racisme : Croyance selon laquelle un groupe ethnique est supérieur aux autres, qui se matérialise par des actions individuelles ou des pratiques institutionnelles menant au traitement différencié des personnes selon leur couleur de peau ou leur ethnicité. L'accent est souvent mis sur la différence pour justifier la discrimination. Il y a trois types de racisme : institutionnel, systémique et individuel.

Colonialisme de peuplement : L'occupation d'un territoire par des personnes non autochtones et le contexte de relations raciales qui en découle. Le colonialisme opère un remplacement des populations autochtones par l'invasion d'une société colonne, elle-même appelée à développer sa propre identité et souveraineté politique. Au Canada comme ailleurs dans le monde, l'ascension de la culture coloniale a conduit à l'oppression et la délocalisation forcée des communautés autochtones, tout en octroyant des profits non mérités aux personnes colonnes.

Sexisme : Ensemble de préjugés ou d'attitudes discriminatoires fondés sur le sexe, typiquement à l'encontre des femmes, sans toutefois s'y restreindre ; comportements, gestes ou pratiques qui renforcent les stéréotypes de genre. Le sexisme peut être conscient ou inconscient, et se déploie dans les institutions et systèmes comme dans la culture sociale générale.

Minorité sexuelle : Groupe social composé de personnes non hétérosexuelles (ex. : personnes gaies, bisexuelles, pansexuelles, asexuelles ou de toute autre orientation autre qu'hétérosexuelle).

Transgenre (ou « trans ») : Personne dont l'identité de genre diffère de celle qui leur a été assignée à leur naissance selon leur sexe.

Transmasculin(e) : Terme générique référant aux personnes assignées femmes à la naissance et qui s'identifient à la masculinité.

Bispirituel(le) : (*Two-Spirit* en anglais) : Terme de langue coloniale désignant de manière large certains concepts traditionnels propres à de nombreuses cultures autochtones. Il s'agit d'une identité culturelle spécifique à laquelle s'identifient des membres de certains peuples autochtones, dont l'identité de genre, la spiritualité et l'orientation sexuelle combinent l'esprit masculin et féminin.

Transphobie : La peur, haine ou aversion des personnes dont l'identité de genre diffère de celle qui leur a été attribuée à leur naissance selon leur sexe.

Personne survivante/victime : Les deux termes sont utilisés pour désigner une personne qui a été agressée sexuellement. Dans les années 70 et 80, les défenseur(e)s et les militant(e)s d'Amérique du Nord qui œuvraient au soutien des victimes d'agression sexuelle ont encouragé le remplacement du terme « victime » par le terme « survivant(e) ». Le terme « survivant(e) » est le plus couramment utilisé en Amérique du Nord. Il s'agit généralement de mettre l'emphase de le pouvoir et la résilience, tandis que le terme « victime » désigne la personne comme étant victimisée par un(e) autre et se concentre sur des éléments indépendants de sa volonté. « Victime » est couramment utilisé dans le système judiciaire (par la police et au tribunal) et est le terme le plus utilisé dans les médias. Il est possible qu'une personne soit à la fois une personne survivante et victime en fonction de son expérience. Des raisons personnelles, culturelles et sociopolitiques peuvent influencer qu'une personne s'identifie avec l'un ou l'autre terme.

Références pour les statistiques et les définitions

- BCFED. (2018). BCFED Backgrounder: Gender-Based Violence. The British Columbia Federation of Labour. https://bcfed.ca/sites/default/files/attachments/Fact%20Sheet%20-%20Gender%20Based%20Violence_0.pdf
- Bergeron, M. & Goyer, M-F. (2018). Encadré 1 – ESSIMU : Une enquête portant sur les violences sexuelles en milieu universitaire au Québec. INSPQ : Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/en/node/10897>
- Bergeron, M., Goyer, M-F., Hébert, M., & Ricci, S. (2019). Sexual Violence on University Campuses: Differences and Similarities in the Experiences of Students, Professors and Employees. *Canadian Journal of Higher Education | Revue canadienne d'enseignement supérieur*, 49(3). <https://files.eric.ed.gov/fulltext/EJ1237403.pdf>
- Burczycka, M. (2020). Students' experiences of unwanted sexualized behaviours and sexual assault at postsecondary schools in the Canadian provinces. *Juristat*, 40(1). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00005-eng.htm>
- Burczycka, M. (2020). Survey on Individual Safety in the Postsecondary Student Population (SISPSP), 2019. *Juristat*, 40(1). <https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV.pl?Function=getSurvey&Id=1196436>
- CRRF/FCRR. (2022). CRRF Glossary of Terms. Canadian Race Relations Foundation | Fondation Canadienne des relations raciales. <https://www.crrf-fcrr.ca/en/resources/glossary-a-terms-en-gb-1>
- Cotter, A. & Savage, L. (2019). Gender-based violence and unwanted sexual behaviour in Canada, 2018: Initial findings from the Survey of Safety in Public and Private Spaces. *Juristat*, 39(1). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-eng.htm>
- “Guide on Equity, Diversity and Inclusion Terminology.” (2022). Government of Canada: <https://www.noslangues-ourlangues.gc.ca/en/publications/equite-diversite-inclusion-equity-diversity-inclusion-eng>
- INSPQ (2022). Media Kit on Sexual Violence: Statistics – Prevalence among adults. INSPQ : Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/en/sexual-assault/statistics/adults>
- Jaffray, B. (2020). Experiences of violent victimization and unwanted sexual behaviours among gay, lesbian, bisexual and other sexual minority people, and the transgender population, in Canada, 2018. *Juristat*, 40(1). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00009-eng.htm>
- Jaffray, B. (2020). Intimate partner violence: Experiences of sexual minority men in Canada, 2018. *Juristat*, 40(1). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/catalogue/85-002-X202100100004>
- Philpot, R., Liebst, L. S., Levine, M., Bernasco, W., & Lindegaard, M. R. (2020). Would I be helped? Cross-national CCTV footage shows that intervention is the norm in public conflicts. *American Psychologist*, 75(1), 66–75. <https://doi.org/10.1037/amp0000469>
- Rotenberg, C. (2017). Police-reported sexual assaults in Canada, 2009 to 2014: A statistical profile. *Juristat*, 37(1). <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/54866-eng.htm>

Rovira, A., Southern, R., Swapp, D., Campbell, C., Zhang, J. J., Levine, M., & Slater, M. (2021). Bystander Affiliation Influences Intervention Behavior: A Virtual Reality Study. *SAGE Open*.

<https://doi.org/10.1177/21582440211040076>

“Victim or Survivor: Terminology from Investigation Through Prosecution.” (n.d.). *RTI International*,

<https://sakitta.org/toolkit/docs/Victim-or-Survivor-Terminology-from-Investigation-Through-Prosecution.pdf>